
Goyau, Georges

Studies

1633

Les Dames de la Charité

Follow this and additional works at: https://via.library.depaul.edu/vdpstd_goy

Recommended Citation

Les Dames de la Charité.
https://via.library.depaul.edu/vdpstd_goy/1

This Article is brought to you for free and open access by the Studies at Via Sapientiae. It has been accepted for inclusion in Goyau, Georges by an authorized administrator of Via Sapientiae. For more information, please contact digitalservices@depaul.edu.

LES DAMES DE LA CHARITÉ DE MON- SIEVR VINCENT

1 6 1 7- 1 6 6 0
PAR GEORGES GOYAV
AVEC NOTES ICONOGRAPHIQUES
PAR MONSIEVR PORTAL, PRÊTRE DE LA MISSION.
ART CATHOLIQUE 6, PLACE ST-SVLPICE
PARIS, MCMXVIII

II

A LA TRÈS HONORÉE MÈRE

AUX SOEVRS INFIRMIÈRES
DE L'HOPITAL AVXILIAIRE 65

TRÈS RESPECTVEUX
HOMMAGE

G. G.

III

I. DE CHATILLON-LES-DOBES A PARIS

(1617 /1633)

IL y a trois siècles exactement, la bourgade bressane de Châtillon-les-Dombes — aujourd'hui Châtillon-sur-Chalaronne — eut, cinq mois durant, saint Vincent de Paul pour curé. Il suffit parfois de peu de temps et de peu d'espace, pour faire germer quelque chose de grand : cette cure de campagne, avec un tel pasteur, devint le berceau d'une institution dont le troisième centenaire atteste aujourd'hui le rayonnement : l'institution des Dames de Charité.

I

Un dimanche d'été, en 1617, Mme de la Chassigne, paroissienne de marque, vint parler à M. Vincent de toute une famille qui souffrait de la maladie et de la détresse, à une demi-lieue du village¹. Le prône fut consacré à ces pauvres gens. Les auditeurs s'émurent, se recueillirent ; et quand l'ITE MISSA EST leur eut donné congé, ils s'en allèrent chez eux, mais ne s'y attardèrent pas. On les vit s'échelonner sur la route qui les séparait de ces « membres souffrants du Christ », et porter à l'indigente maisonnée toutes sortes de secours. M. Vincent

- 9 -

constata l'élan, et pressentit un péril. Il était à craindre que ces pauvres malades, « pourvus de trop de provisions à la fois, n'en laissassent une partie se gâter et se perdre, et ne retombassent ensuite en leur première nécessité ». Et puis, sur la paroisse que guettaient peut-être à bref délai la famine et la peste, d'autres misères existaient ou pouvaient soudainement surgir. Puisque, grâce à l'Esprit, la vertu de charité s'éveillait dans les âmes, M. Vincent, serviteur de l'Esprit, pensa qu'il fallait organiser l'exercice de cette vertu.

Quelques pieuses damoiselles et vertueuses bourgeoises répondirent à son appel. M. Vincent les compta : elles étaient neuf. Il griffonna bien vite un

¹) Mme de la Chassigne était sœur du poète, grammairien et mathématicien. Gaspard Basquet de Mizériac, qui fut l'un des quarante premiers membres de l'Académie Française. (Cordenod, Bulletin de la Société Gorini, avril 1908, p. 171. — Dudon, Etudes, 20 janvier 1918, p. 207.)

règlement provisoire², et dès le 24 août 1617, fête de saint Barthélemy, l'œuvre fonctionna. Ce jour-là, Madame la Châtelaine, donnant l'exemple, visita tous les pauvres malades signalés dans Châtillon. Puis, les huit journées suivantes, ce fut le tour des huit autres dames, jusqu'à ce que revînt l'heure où Madame la Châtelaine devrait derechef être sur la brèche. Et ces dames se proposaient deux fins : « aider le corps et l'âme, le corps en le nourrissant et le faisant médeciner, et l'âme en disposant

- 10 -

à bien mourir ceux qui tendraient à la mort et à bien vivre ceux qui guériraient. »

Trois mois durant, elles s'essayèrent ; et lorsque l'expérience parut mûre, l'entrepreneur curé soumit à l'archevêque de Lyon le règlement qu'il leur avait donné. Le 8 décembre 1617, jour de l'Immaculée Conception, il apprit à ces damoiselles et bourgeoises que l'archevêque était d'accord ; et la confrérie fut définitivement fondée³.

Elle s'intitulait Confrérie de la Charité, « à l'imitation de l'hôpital de la Charité de Rome », et les membres s'appelaient « Servantes des pauvres ou de la Charité ». Pour l'instant, elles ne devaient pas être plus de vingt. Un procureur, qui serait « quelque pieux et dévot ecclésiastique » ou bien un « bourgeois » du lieu, devait gérer les fonds de la confrérie. Le règlement s'épanchait en précisions très pratiques, très pittoresques : là où l'on s'attendrait à trouver quelque chose de bureaucratique et de quasi juridique, c'est presque un tableau de genre qui se dessine.

Celle qui sera de jour apprêtera le dîner, le portera aux malades, les saluera gaiement et charitablement ; elle accommodera la tablette sur le lit, mettra une serviette dessus, une gondole⁴

- 11 -

une cuiller et du pain ; elle fera laver les mains aux malades, dira le BENEDICITE, trempera le potage dans une écuelle et mettra la viande dans un plat, puis conviera le malade charitablement à manger, pour l'amour de Jésus et de sa Sainte Mère, le tout avec amour, comme si elle avait à faire à son fils, ou plutôt à Dieu qui impute fait à lui-même le bien fait à ce pauvre, et lui dira quelque petit

² Lettres et conférences de S. Vincent de Paul (supplément) : procès verbaux des assemblées et des conseils, règlements divers, p. 385-387 (Paris, 1888).

³ Maynard, Saint-Vincent de Paul, sa vie, son temps, l. p. 117-135 (Paris, 1860)

⁴ Petit vase à boire long et étroit, sans pied ni anse.

mot de Notre-Seigneur, en ce sentiment ; tâchant de le réjouir, s'il est fort désolé. Elle lui coupera parfois sa viande, lui versera à boire ; et l'ayant ainsi mis en train de manger, s'il y a quelques autres auprès de lui, elle le laissera et s'en ira trouver un autre, pour le traiter de la même sorte, se ressouvenant de finir par ceux qui sont seuls, afin de pouvoir être auprès d'eux plus longtemps. Puis elle reviendra le soir leur porter à souper avec même appareil et ordre que dessus... Les servantes de la charité assisteront aux funérailles de ceux qu'elles auront nourris malades, si elles le peuvent commodément, tenant en cela place de mères qui accompagnent leurs enfants au tombeau.

Le règlement fixait aux Servantes des pauvres quelques pratiques de piété ; il les convoquait à une grande assemblée, chaque lundi de Pentecôte, dans laquelle la trésorière et le procureur rendraient les comptes ; il édictait, enfin, la tenue de réunions mensuelles où s'entretiendrait l'ardente flamme des âmes.

L'ordre que l'on tiendra aux dites assemblées sera d'y chanter avant toute œuvre les litanies de Notre-Seigneur Jésus ou celles de la Vierge, et dire ensuite les prières qui suivent. Puis le dit sieur curé ou son vicaire fera une brève exhortation tendant à l'avancement spirituel de toute la compagnie. Après, il proposera ce qui sera à faire pour le bien des pauvres malades, et le concluera par la pluralité des voix, qu'il recueillera à cet effet, com-

- 12 -

mençant par celle des dites Servantes de la Charité qui aura été la dernière reçue dans la confrérie, et continuant par l'ordre de leur réception, jusqu'au procureur, puis à la trésorière, à la prieure, et enfin il donnera lui-même sa voix, qui aura force délibératrice comme l'une de celles des dites Servantes des pauvres. Là elles s'avertiront charitablement des fautes survenues au service des pauvres ; le tout, néanmoins, sans bruit ni confusion, et avec le moins de paroles que faire se pourra. Elles donneront seulement chaque fois demi-heure de temps, après l'exhortation, pour cette assemblée⁵.

On n'avait pas le droit d'être bavardes : une demi-heure, pas une minute de plus, pour causer de la besogne à faire et pour accuser ses propres fautes, ou bien celles des voisines. Mais on n'avait pas le droit, non plus, d'être passives et silencieuses : on devait émettre son avis ; et pour bannir la timidité, il était convenu que les moins qualifiées en dignité opineraient les premières. Il y avait, derrière ces apparentes minuties, une psychologie très avertie. Il faut être bien attentif avant d'accuser M. Vincent de se perdre dans les détails. Les prescriptions qui paraissent pointilleuses sont le fruit d'une

⁵ Lettres et conférences de Saint Vincent de Paul (supplément), p. 387-402.

prudence sagace, un peu malicieuse, qui sanctionne sa profonde connaissance des âmes.

Ainsi se déroulait en longs et subtils méandres le règlement de la petite confrérie villageoise. Les pauvres

- 13 -

malades de Châtillon étaient assurés de ne plus manquer de soins ; M. Vincent était heureux. Rural d'origine, il aimait tant les gens des campagnes ! La Bruyère, plus tard, non sans quelque emphase, arrêtera sa compassion sur ces « animaux farouches, mâles et femelles, noirs, livides, et tout brûlés de soleil... Ils ont comme une voix articulée, écrira-t-il ; et quand ils se lèvent sur leurs pieds, ils montrent une face humaine, et, en effet, ils sont des hommes. » Ils sont des Christs, avait, longtemps à l'avance, proclamé M. Vincent.

Je ne dois pas considérer, disait-il, un pauvre paysan ou une pauvre femme selon leur extérieur ni selon ce qui paraît de la portée de leur esprit : d'autant plus que bien souvent ils n'ont presque pas la figure ni l'esprit de personnes raisonnables, car ils sont grossiers et terrestres. Mais **TOURNEZ LA MÉDAILLE** et vous verrez, par les lumières de la foi, que le Fils de Dieu, qui a voulu être pauvre, vous est représenté par ces pauvres ; qu'il n'avait presque pas la figure d'un homme en sa Passion, et qu'il passait pour fou dans l'esprit des Gentils, et pour pierre de scandale dans celui des Juifs ; et avec tout cela il se qualifie d'évangéliste des pauvres, **EVANGELIZARE PAUPERIBUS MISIT ME**⁶.

Il avait suffi que dans ses entretiens sur les pauvres 'de Châtillon M. Vincent « tournât la médaille », pour que les dames à leur tour proclamassent par leurs démarches, comme plus tard Bossuet par son verbe, l'éminente dignité des pauvres.

- 14 -

II

⁶ Abelly, La vie de S. Vincent de Paul, nouvelle édition annotée par un prêtre de la Mission, III, p. 17 (Paris, 1888).

L'institution nouvelle était à la fois paroissiale et laïque, et l'association de ces deux caractères en faisait l'originalité. M. Vincent estimait, comme tout bon curé, que la paroisse doit pourvoir aux œuvres de bienfaisance en même temps qu'au soin spirituel des âmes : ainsi pensaient, déjà, les conciles de l'époque carolingienne, qui imposaient aux églises paroissiales une sollicitude constante pour ce qu'on appelait alors les « matricules », corporations de pauvres officiellement inscrits et secourus. Mais M. Vincent voulait que dans l'accomplissement de sa fonction traditionnelle l'autorité paroissiale fût aidée par l'élément féminin laïque : tel fut l'esprit de l'œuvre qu'il inaugura à Châtillon et telle en fut la portée.

L'orgueil de novateur n'avait point accès dans son âme lorsque l'œuvre grandissante parut susceptible d'honorer son nom, il s'attacha toujours à la présenter, non comme une création de son propre génie, mais comme un lointain renouveau de ce qu'avait voulu la primitive Église et de ce qu'elle avait tenté. Conversant en 1636 avec les Dames de la Charité de Paris, M. Vincent leur disait

Vous entrez dans l'exercice des veuves de la primitive Eglise, qui est d'avoir soin corporel des pauvres, comme, elles avaient, et encore le spirituel des personnes de leur sexe, ainsi qu'elles

- 15 -

avaient ; en quoi vous avez comme une main levée de la leçon qui vous est faite par Saint Paul en la première aux Corinthiens ; MULIERES IN ECCLESIIIS TACEANT⁷.

Vingt et un an plus tard, il reprenait ce propos :

Il y a huit cents ans environ, expliquait-il devant la grande assemblée des Dames de 1657, que les femmes n'ont point eu d'emploi public dans l'Eglise ; il y en avait auparavant qu'on appelait diaconesses, qui avaient soin de faire ranger les femmes dans les églises et de les instruire des cérémonies qui étaient pour lors en usage. Mais vers le temps de Charlemagne, par une conduite secrète de la divine Providence, cet usage cessa, et votre sexe fut privé de tout emploi, sans que, depuis, il en ait eu aucun ; et voilà que cette même Providence s'adresse aujourd'hui à quelques-unes d'entre vous, pour suppléer à ce qui manquait aux malades de l'Hôtel-Dieu⁸.

⁷ Coste, Saint Vincent de Paul et les Dames de la Charité, p. 111. (Paris, 1918).

⁸ Coste, op. cit., p. 165.

Et remontant plus haut que Charlemagne, plus haut même que la primitive Église, M. Vincent continuait :

Entre ceux qui furent fermes à suivre Notre-Seigneur, il se trouva des femmes, aussi bien que des hommes, qui le suivirent jusqu'à la Croix ; elles n'étaient pas apôtres, mais elles composaient un moyen état, dont l'office fut depuis d'administrer aux apôtres leur vivre et de contribuer à leur saint ministère⁹.

Telles étaient les aïeules d'Église, les aïeules évangéliques qu'il aimait assigner, dans le recul de l'histoire, aux Servantes de la Charité de Châtillon, aux Dames de la

- 16 -

charité de Paris. Ne lui prêtons pas, cependant, un dessein formel, patiemment mûri, longuement arrêté, de faire revivre dans l'Église française du dix-septième siècle des institutions et des personnalités rappelant les âges héroïques du christianisme naissant. Vouloir exhiber en M. Vincent le tribun de je ne sais quel féminisme chrétien, délaissé « depuis le temps de Charlemagne », serait méconnaître l'allure ordinaire de son âme et le caractère de son action. C'est au contraire la marque de ses initiatives, qu'elles ne sont jamais commandées ni figées par aucun esprit de système. Un sens admirable de l'organisation, mis au service de l'esprit de l'Évangile : voilà M. Vincent ; et c'est sans partis pris, sans idées préconçues, sans aucun de ces calculs humains qui risqueraient d'empiéter sur les suggestions de la Providence, qu'il adapte à l'urgence successive des misères la charité qui doit les secourir.

On s'étonne parfois de sa lenteur à se décider, et de le voir, par exemple, laisser passer des années avant de rédiger les règles de ses Missionnaires ou celles de ses Filles de la Charité. Mais sa maxime est qu'il ne faut pas « enjamber sur la Providence, » et que « les œuvres de Dieu se font peu à peu, par commencements et par progrès ». Il y a de lui une curieuse lettre, du 13 juin 1652, où il applique à l'action chrétienne « cette maxime de

- 17 -

⁹ Coste, op. cit., p. 171.

droit qui veut que l'on prenne son bien où on le trouve ». Mais encore faut-il savoir « le trouver », et d'autres eussent laissé fuir des occasions que M. Vincent, lui, savait « prendre ».

Les indigents de Châtillon, dont au mois d'août 1617 Mme de la Chassigne lui avait signalé les besoins, avaient été pour M. Vincent l'occasion d'une grande œuvre, la première de ses grandes œuvres¹⁰ : nous allons la voir s'essaimer, se transformer et s'épanouir.

III

Non moins qu'à Châtillon-les-Dombes, il y avait des pauvres et des malades sur les terres de la maison de Gondi, dans laquelle M. Vincent, dès la Noël de 1617, inaugurait un second séjour comme précepteur du futur cardinal de Retz. Mme de Gondi, femme du général des galères, s'intéressait à ces misères avec une sollicitude fervente. Naguère, en appelant M. Vincent au chevet d'un agonisant qui avait grand besoin d'une confession générale, elle avait suscité dans son âme d'apôtre l'idée de créer un jour pour l'évangélisation rurale les Messieurs

- 18 -

de la Mission. La grande dame et l'ancien pâtre devenu prêtre s'entretenaient volontiers des affaires de Dieu et des pauvres : M. Vincent, de retour auprès d'elle, lui parla de Châtillon-les-Dombes ; et, dès 1618, Villepreux, Joigny, Montmirail, eurent leurs Servantes de la Charité.

Mme de Gondi voulut, à Montmirail, être inscrite la première dans cette troupe laborieuse. Elle accepta, peu après, l'office de première assistante de la Confrérie, demandant seulement qu'en son absence une autre dame fût chargée de son office, « pour ce qu'elle était contrainte d'aller à Paris et y faire un long séjour ». Dans la personne de Mme de Gondi, une Dame de la Cour était ainsi devenue, sur ses terres, Servante des pauvres : l'ascendant de son exemple ne pouvait manquer d'être conquérant. Plus de

¹⁰ Lorsque en 1665 Charles Demia, dont le nom s'inscrit dans l'histoire de l'enseignement primaire, fut envoyé à Châtillon pour enquêter en vue de la canonisation de M. Vincent, il entendit des témoins lui dire : " Ce que M. Vincent a fait à Châtillon suffirait pour le faire canoniser. » (Dudon, Etudes, 20 janvier 1918, pp. 211-212).

trente paroisses dépendant de la maison de Gondi eurent bientôt leurs confréries.

Pourquoi ne fonderait-on pas, aussi, des confréries d'hommes ? demanda M. de Gondi, qui offrit pour cette œuvre nouvelle son cœur et son nom. L'essai se fit à Joigny, en 1621, puis à Courboing, dans le diocèse de Soissons, en 1622, puis ultérieurement à Mâcon : en fait, la fusion des confréries d'hommes et de femmes n'eut que de médiocres effets. M. Vincent, plus tard, observait à ce sujet :

- 19 -

Les hommes et les femmes ne s'accordent point en matière d'administration ; ceux-là se la veulent arroger entièrement, et celles-ci ne le peuvent supporter... Et je puis porter ce témoignage en faveur des femmes, qu'il n'y a rien à redire en leur administration, tant elles ont de soin et de fidélité.

M. Vincent, partout où ses voyages l'acheminaient, tâchait d'organiser en confréries de Servantes ces vertus « de soin et de fidélité ». En 1623, on le trouve en Bourgogne : il laisse derrière lui, à Bourg, à Trévoux, à Chalon-sur-Saône, des groupes de Servantes. De passage à Mâcon, nombre de pauvres l'entourent, et requièrent une aide. Il les interroge, sent qu'ils ignorent Dieu. Alors, « comme vrai imitateur du bon Samaritain, considérant tous ces pauvres comme autant de voyageurs qui avaient été dépouillés et dangereusement navrés par les ennemis de leur salut, il se résolut, au lieu de passer outre, de demeurer quelques jours à Mâcon, pour essayer de bander leurs plaies. » M. Vincent les banda, en créant une confrérie d'hommes et une confrérie de Servantes qui, en moins de trois semaines, par des dons en argent et en nature, pourvurent à la nourriture et au logement de trois cents pauvres et qui, par surcroît, assurèrent deux fois par semaine la visite des malades. L'organisme des Servantes des pauvres, qui, dans une petite commune comme Châtillon-les-Dombes, épiait laborieusement les infortunes quotidiennes, se révélait

- 20 -

assez actif et assez souple, dans une ville plus importante telle que l'était Mâcon, pour faire face au redoutable problème de la mendicité et pour y chercher une solution. « Quand j'établis la Charité à Mâcon, écrira plus tard

M. Vincent, chacun se moquait de moi en me montrant au doigt par les rues, croyant que je n'en pourrais venir à bout ; et quand la chose fut faite, chacun fondait en larmes de joie, et les échevins de la ville me faisaient tant d'honneur au départ, que ne le pouvant porter, je fus contraint de partir en cachette pour éviter cet applaudissement. »

Quelques mois se passaient, et M. Vincent succédait à saint François de Sales et à Camus, évêque de Belley, comme directeur de Louise de Marillac, dont le mari, M. Le Gras, était l'ancien secrétaire des commandements de Marie de Médicis. La rencontre de M. Vincent et de Mlle Le Gras était décisive pour l'avenir des Servantes ; et tandis que M. Vincent posait définitivement, en 1625, les premières assises de sa société de missionnaires, - les futurs Lazaristes, - Mlle Le Gras, devenue veuve le 21 décembre 1625, enchaînait son existence aux besognes de charité : elle allait aviser à l'expansion des confréries de femmes et assurer à l'activité de ces confréries certains concours et certains prolongements imprévus.

- 21 -

IV

C'était une mélancolique que Mlle Le Gras¹¹ : orpheline à treize ans, veuve à trente-cinq, il lui fallut toujours quelque effort pour obéir au conseil de M. Vincent de « se tenir bien gaie ». Et c'était une âme tourmentée : à ses fréquentes inquiétudes de conscience, qui l'amenaient à multiplier les confessions générales, se joignait, au moins dans sa jeunesse, l'inquiétude de la pensée : « J'avais une grande peine pour l'immortalité de l'âme, avouait-elle un jour, et ce doute me portait à ne pas croire de divinité. » Elle se sentait facilement, comme le disait Camus, « hors de pile et désorientée ». Pointilleuse, par surcroît, en matière de dévotion : elle s'attachait, par exemple, à faire chaque jour trente-trois actes d'adoration en l'honneur des trente-trois années du Christ. Et M. Vincent de lui écrire : « Quant à tous ces trente-trois actes et autres semblables, ne vous peinez pas quand vous y manquez. Dieu est amour et veut que l'on aille par amour. Ne vous tenez donc point obligée à tous ces bons propos. » Telle fut la dirigée que M.

¹¹ L'ouvrage capital sur Mlle Le Gras est celui de Mgr Baunard : Louise de Marillac (Paris, 1898).

Vincent sut transformer en une femme d'œuvres, et dont il obtint, par une action persévérante, que son amour pour Dieu

- 22 -

se tournât sans cesse à aimer le prochain, et à le servir.

Elle avait jadis, avant son mariage, aspiré quelque temps à remplir, chez les Capucines de la rue Saint-Honoré, — chez celles qu'on appelait les Filles de la Passion, — l'office d'une contemplative. M. Vincent, ressuscitant et retouchant, si je puis ainsi dire, ces aspirations de jeunesse, insistait pour qu'aux pieds de son Maître Mlle Le Gras joignît le rôle de Marthe à celui de Marie-Madeleine, pour qu'elle fût une active en même temps qu'une méditative, et l'ouvrière d'un programme social en même temps que de son perfectionnement individuel. « Il y en a plusieurs, disait-il, qui, pour avoir l'extérieur bien composé et l'intérieur rempli de grands sentiments de Dieu, s'arrêtent à cela... ; est-il question de travailler, d'instruire les pauvres, d'aller chercher la brebis égarée, il n'y a plus personne, le courage leur manque. » M. Vincent n'admettait pas que le courage pût manquer à Mlle Le Gras. Il la formait à l'imitation des apôtres, qui « ne se contentèrent pas d'aller trouver Jésus-Christ sur la montagne où il leur avait promis de paraître, mais qui, par leurs paroles et leurs exemples, y menèrent grand nombre de peuple ». Et Mlle Le Gras, de son côté, se rappelait la mystérieuse impression qu'elle avait éprouvée, du vivant

- 23 -

même de son mari, un matin de Pentecôte. Elle avait senti, ce matin-là, qu'un jour viendrait où elle serait « en un lieu pour secourir le prochain, mais elle ne pouvait comprendre comment cela se pourrait faire, à cause qu'il y avait de l'allant et du venant ». Qu'était-ce à dire ? et que signifiait ce lointain pronostic, où il y avait encore tant de vague, et déjà, pourtant, une si singulière précision ? M. Vincent ne le savait pas encore, elle non plus. Un demi-siècle avant les visions de Marguerite-Marie Alacoque, Mlle Le Gras, qui avait un certain talent pour dessiner, peignait une effigie du Christ en pied, son cœur rayonnant sur la poitrine, et présentant ses deux mains

percées¹² : les leçons de M. Vincent lui enseignaient que pour rayonner, le Cœur du Christ avait besoin d'elle.

La jeune veuve, quelques années durant, menait une vie effacée, consacrée tout à la fois à son fils et aux pauvres, et destinée, par son obscurité même, à honorer la vie cachée et « l'état inconnu du Fils de Dieu ». M. Vincent, par de toutes petites besognes, la dressait et l'instruisait : il la mêlait à cette multitude de détails, ingrats en apparence et presque fastidieux, qui sont, bon gré mal gré, l'assise des grandes œuvres, et la rançon même de leur grandeur. C'est à elle qu'il écrivait pour avoir des

- 24 -

dons en nature — des chemises, par exemple, — ou bien des dons en argent, ou pour recommander, encore, quelque pauvre fille qui d'urgence avait besoin d'un appui. Au mois de mai 1629, il la jugea suffisamment experte pour devenir la visitatrice des confréries de Charité.

V

La première feuille de route de Mlle Le Gras, datée du 6 mai, l'expédiait à Montmirail et dans quelques autres villages champenois ; elle était d'une émouvante éloquence.

Allez donc, Mademoiselle, allez au nom de Notre-Seigneur ; je prie sa divine bonté qu'elle vous accompagne, qu'elle soit votre soulas en votre chemin, votre ombre contre l'ardeur du soleil, votre couvert à la pluie et au froid, votre lit mollet en votre lassitude, votre force en votre travail, et qu'enfin il vous ramène en parfaite santé et pleine de bonnes œuvres.

Entre deux tournées en province, Mlle Le Gras remettait le pied dans Paris, pour aider à la fondation de confréries nouvelles. La flamme de charité qui s'était allumée à Châtillon-les-Dombes commençait en effet de réchauffer le cœur de Paris : la paroisse Saint-Sauveur, en 1629, eut sa confrérie de Dames de la Charité. Il était impossible que dans le détail les

¹² Didron, Bulletin de Saint Vincent de Paul, 15 avril 1900, p.97-103.

statuts destinés aux citadines fussent exactement calqués sur les statuts qu'observaient

- 25 -

les rurales. Une besogne d'adaptation s'imposait M. Vincent la prévint et Mlle Legras l'accomplit. « Vous êtes une bien brave femme, lui écrivait-il, d'avoir ainsi accommodé le règlement de la Charité, et je le trouve bien. »

Les statuts élaborés pour la paroisse Saint-Sauveur nous ont été conservés. Il y était décidé qu'une fois la confrérie fondée, on demanderait à toutes les dames d'apporter des draps, ou des chemises, ou quelque autre chose ; et l'on s'approvisionnerait, ainsi, pour les malades. Dans la confrérie, chacune des dignitaires aurait sa responsabilité: celle du vestiaire incomberait à la dame « garde des meubles » ; celle des fonds, recueillis aux quêtes dominicales de la paroisse, incomberait à la dame trésorière ; et celle de la visite des malades, à la supérieure. En personne, deux fois par semaine, la supérieure visiterait avec une de ses compagnes tous les malades dont « M. Lévêque, médecin de la Faculté, certifierait que les dames y pourraient aller sans hasard » ; et les autres jours, ils seraient visités par un homme d'Eglise, « pour ce qu'il arrive beaucoup d'accidents aux malades ». Saint-Nicolas du Chardonnet, en 1630, et peu à peu la plupart des paroisses de Paris, acclimatèrent à proximité de leurs sanctuaires des confréries comme celle de Saint, Sauveur.

- 26 -

On n'acceptait pas toutes les dames qui s'offraient ; « on faisait le choix, dira plus tard M. Vincent, de celles qui ne fréquentaient pas le jeu, ni la comédie, ni d'autres passe-temps dangereux, et qui ne faisaient pas les vaines en voulant faire les dévotes¹³ » Mais s'il survenait quelque dame affligée d'un passé un peu orageux, et bien humblement désireuse de se convertir au service des pauvres, M. Vincent, d'avance, avait l'indulgence accueillante :

N'importe que cette personne ait quelque mauvais bruit, peut-être est-il faux, ou bien qu'elle en sera corrigée. La Madeleine dès l'instant de sa conversion fut faite compagne de la Vierge et suivante de Notre-Seigneur. Comme je suis un

¹³ Coste, op. cit., p. 169.

grand pécheur, je ne puis rejeter ceux qui l'ont été, pourvu qu'ils aient bonne volonté.

Mlle Le Gras inclinait certainement à penser de même ; car nous avons d'elle un projet de petit catéchisme où pour donner un exemple de la charité de Jésus, elle fait choix d'un trait et bravement le raconte : c'est le pardon de la femme adultère¹⁴.

Il lui fallait du discernement, et de la vigilance, et de l'énergie, pour mener sa besogne de visitatrice. Son temps se partageait entre les confréries de province qu'elle inspectait durant la belle saison, et les confréries de Paris ou

- 27 -

de la toute proche banlieue, dont sa présence, durant l'hiver, excitait la jeune ferveur. En décembre 1629, on la trouve à Asnières ; en 1630, nous la voyons agir et parler à Saint-Cloud, Argenteuil, Sannois, Franconville, Herblay, Conflans, Villepreux. Elle regarde tout, s'inquiète de tout. Elle constate avec regret qu'à Sannois la trésorière, qui est de bonne volonté, se charge, pour les autres dames, de faire cuire les aliments des pauvres, alors que, régulièrement, chaque dame devait les faire cuire à son jour ; et parfois il arrive que, fatiguée de ces cuissons quotidiennes, la trésorière se contente, d'accord avec la supérieure, de donner aux malades de l'argent. Même relâchement dans la confrérie de Franconville ; à Herblay, au contraire, « les dames sont encore dans leur première ferveur ». Mlle Le Gras note tout cela, pour M. Vincent. Elle s'enquiert du chiffre d'agneaux que possèdent les confréries, et de la santé des agneaux, et de leur prix ; elle s'enquiert de l'heure où le bouillon est porté aux malades : est-ce onze heures ? est-ce midi ? Le détail, pour elle, a son importance¹⁵.

Elle remonte jusqu'à Beauvais, où M. Vincent, l'année précédente, sur l'invitation de l'évêque Augustin Potier, avait commencé de grouper les dames ; et là, c'est pour elle un triomphe. Lorsqu'elle s'éloigne de cette ville où

- 28 -

¹⁴ Pensées de Louise de Marillac (lithographiées), p. 106.

¹⁵ Pensées de Louise Marillac (lithographiées), p. 123-127.

déjà dix-huit confréries de Dames sont au travail, « tout le peuple l'accompagne sur les chemins avec mille bénédictions et actions de grâces ». M. Vincent s'effarouche un peu de la voir ainsi acclamée, car Jésus, lui, était « moqué, humilié... Unissez votre esprit, lui commande-t-il, aux moqueries, aux mépris et aux mauvais traitements que le Fils de Dieu a soufferts. Lorsque vous serez estimée et honorée, ayez un esprit vraiment humble et humilié autant dans les honneurs que dans les mépris, et faites comme la mouche à miel, qui fait son miel aussi bien de la rosée qui tombe sur l'absinthe que de celle qui tombe sur la rose ».

VI

Quelques mois plus tard, Mlle Le Gras connaîtra l'absinthe : son oncle, le garde des sceaux, sera exilé ; son autre oncle, le maréchal, sera l'objet d'un long procès, qu'un échafaud terminera ; et faisant son miel de cette âpre rosée, elle entreprendra, durant ces mois douloureux, une nouvelle série de visites à travers les provinces limitrophes de l'Ile de France.

Le fonctionnement même des confréries soulevait certains petits problèmes, que Mlle Le Gras devait résoudre : « Il y a des pauvres malades, lui demandait-on à Gournay, qui ont quelques meubles ou habits superflus,

- 29 -

comme vaisselle d'étain, vin ou peu de blé, et même une cuisson de pain » ; faut-il les assister, ou se réserver pour de plus grandes misères ? Et si des malades demandent les soins de la Charité en disant qu'en cas de mort ils lui laisseront le peu de bien qu'ils ont, doit-on les admettre parmi les clients de la confrérie ? A la Neufville-Roy, c'était une question plus complexe encore. Une femme malade avait à l'avance donné son bien à des parents : devait-on l'assister ? Mlle Le Gras résolvait tout ces petits cas de conscience, avec son esprit de finesse et d'amour.

Elle continuait d'inscrire sur ses carnets les impressions que lui laissaient les Dames. A Pont-Saint-Maxence, tout marchait bien : non seulement elles « étaient entre elles fort cordiales et affectionnées à l'exercice de la charité », mais même « leurs maris les y excitaient ». A la Neufville-Roy, de petites inimitiés les séparaient ; il y avait là des dames qui « ne voulaient être accompagnées, dans leurs visites aux malades, de celles

contre qui elles avaient eu gravelle » ; quant aux dames de Gournay, Mlle Le Gras les trouvait « plus rudes et moins liées qu'ailleurs¹⁶ ». M. Vincent, grâce à elle, pouvait ainsi ausculter, de paroisse en paroisse, les pulsations de l'esprit de charité. Elle le tenait au courant,

- 30 -

aussi, de certaines susceptibilités populaires : à plusieurs reprises, dans ses notes, elle consignait les murmures du peuple, fâché qu'on employât des aumônes pour faire dire des messes.

De ces instructifs vagabondages, des fatigues résultaient, et des dépenses aussi ; M. Vincent, souvent, conjurait Mlle Le Gras de ménager ses forces et sa bourse. « Vous prendrez votre voyage sur les fonds de votre Charité, s'il vous plaît ; et je vous prie que cela soit ainsi¹⁷ » Au demeurant, fatigues et dépenses, si lourdes fussent-elles étaient amplement compensées lorsque Mlle Le Gras, notant ses impressions sur la confrérie des Servantes de Pont-Saint-Maxence, pouvait écrire une ligne comme celle-ci : « Depuis cet établissement le peuple en est meilleur. »

M. Vincent voulait que dans ces voyages Mlle Le Gras se sentit un peu la bride sur le cou. Il arrivait qu'il lui fit porter son avis, mais cet avis n'était pas toujours un ordre. « S'il faut faire autrement que je vous dis, lui écrivait-il, faites-le, s'il vous plaît. » Et une autre fois : « Je ne vous envoie pas de mémoire, ne l'ayant pas jugé nécessaire. L'esprit de Notre-Seigneur sera votre règle¹⁸ ». Mais l'« esprit de Notre Seigneur », tel que

- 31 -

l'interprétait Mlle Le Gras, ne devait jamais aller à l'encontre des décisions de l'autorité ecclésiastique séculière, de l'évêque dans le diocèse, du curé dans la paroisse. La déférence qu'avait M. Vincent pour la hiérarchie prévalait invariablement sur les ambitions mêmes de son zèle. Un jour que Mlle Le Gras, visitant la confrérie de Villepreux, avait négligé de s'occuper du curé, elle était condamnée par M. Vincent à lui faire une visite d'excuses ; et lorsqu'il fut avéré que l'évêque de Châlons se montrait peu propice aux confréries, la messagère de M. Vincent reçut l'ordre de s'effacer

¹⁶ Pensées de Louise de Marillac, (lithographiées), p. 127.132

¹⁷ Baunard, op. cit., p. 86.

¹⁸ Baunard, op. cit., p. 102, 109.

immédiatement. « Ce qui davantage est relevé dans la vie de saint Louis, lui écrivit-il, c'est la tranquillité avec laquelle il s'en revint de la Terre Sainte sans avoir réussi selon son dessein. » Elle devait donc accepter d'avoir échoué, et par surcroît s'en réjouir, comme d'un trait de ressemblance avec saint Louis.

VII

Les premières confréries de Servantes de la Charité s'étaient souciées, surtout, d'aider les pauvres gens à bien mourir ou à se bien guérir. Mlle Le Gras visait à faire de ces confréries des écoles de bonne vie. Partout où elle passait, elle rassemblait le peuple, faisait le catéchisme et cherchait à laisser derrière elle des femmes ou jeunes

- 32 -

filles catéchistes, qui apprendraient aux enfants, voire même aux adultes, à déchiffrer leurs lettres dans l'alphabet, le nom de Dieu dans la nature, et l'empreinte du Christ dans leurs âmes. Parallèlement aux prêtres groupés par M. Bourdoise à Saint-Nicolas du Chardonnet, et parallèlement aux Missionnaires de M. Vincent, elle « enseignait la créance aux pauvres et aux enfants » : le petit catéchisme qu'elle composa pour cet enseignement nous a été conservé.

C'était une joie pour elle d'être rejointe dans ses courses et puis assistée dans ses catéchismes par quelque autre membre des confréries, comme Mlle Pollalion, fondatrice des Filles de la Providence, ou comme Mme Goussault, veuve d'un président de la Cour des Comptes. A cette époque où l'Eglise de France n'était pas encore relevée des ruines accumulées par le seizième siècle, et où le travail de M. Vincent, en vue de la réforme du clergé, n'était encore qu'ébauché, on vit des femmes s'attacher, dans leurs voyages, à observer de bourgade en bourgade où l'on en était du fonctionnement du règne de Dieu. Elles conduisaient leurs inspections avec une ardeur de néophytes et une ponctualité de ménagères. Mme Goussault excellait dans ces coups de sonde : en tous lieux où soufflaient les chevaux de son carrosse, elle se faisait enquêteuse et missionnaire. Nous avons une lettre

- 33 -

d'elle à M. Vincent, très alerte, très piquante, qui nous la montre à l'œuvre, elle, grande dame du monde laïque, dans son office improvisé de touriste d'Eglise. Un jour de printemps, en 1633, elle part avec quelques personnes de sa maison pour ses terres de l'Anjou ; et tout son voyage est un incessant interrogatoire sur la détresse humaine et sur l'état des paroisses. Y a-t-il un hôtel-Dieu ici ? demande-t-elle à chaque endroit où elle s'arrête.

Elle s'inquiète si les gens, petits et grands, savent dire leur PATER et faire leur signe de croix ; elle constate, parfois, que ce sont là choses nouvelles pour la plupart d'entre eux. A Etampes elle se présente à l'hôtel-Dieu, pour visiter : une jeune supérieure la reçoit. On cause des malades, et Mme Goussault insiste sur la nécessité d'un directeur. Voici la religieuse fort intriguée : quelle est donc cette dame, « faite avec un collet bas sans vertugadin, comme une servante », et qui s'ingère avec tant de zèle dans les affaires des pauvres gens ? « Quelle femme êtes-vous ? demande franchement la religieuse. Etes-vous mariée ? J'ai tant ouï parler d'une demoiselle Acarie, mais je pense que vous en êtes une autre. » La bonne sœur s'épanche, raconte les derniers incidents de la maison, et comment elle est là, depuis deux ans, avec dix sœurs « qui sont là sans réforme », et comment elle n'a encore rien fait. Mme Goussault remonte son courage,

- 34 -

l'invite à venir à Paris, à descendre chez elle ; et rentrant à son hôtel, elle passe toute la soirée à consoler l'hôtesse qui avait « une grande affliction de son fils ». Le lendemain, elle s'en va plus loin. A l'hôtel-Dieu d'Orléans, elle trouve « peu de religieuses, et qui ont des servantes sous elles, à qui elles se fient trop ». A Blois, l'hôtel-Dieu est « mal en ordre, et point visité ». Mme Goussault en dit sa peine à sa cousine, qui lui fait espérer que les dames de Blois, ainsi que les y invitaient en vain les Jésuites, iront désormais voir les malades, puisque les voilà prévenues que c'est un usage, à Paris, pour les femmes de qualité... La Touraine donne à Mme Goussault quelques beaux sujets de satisfaction : elle trouve dans Amboise une petite école fondée par un marchand, et dans laquelle une maîtresse fait bonne besogne ; elle admire, à Tours, « le plus bel hôtel-Dieu et le mieux ordonné de pas un ». A petites journées elle arrive à Angers, où des réceptions quasi princières, un souper magnifique, la visite des magistrats et de tous les principaux de la ville, confisquent ses premières heures. Mais la voilà qui s'évade de ces pompes : elle court à l'hôtel-Dieu, visite les prisonniers, et puis, devant un

prêtre et cent personnes, catéchise les enfants et les adultes.. Ce catéchisme fait merveille. « On voit bien, lui dit une demoiselle, que vous aimez bien les pauvres et que vous

- 35 -

êtes à la joie de votre cœur parmi eux. Vous paraissiez deux fois plus belle en leur parlant.» — « Je m'estimerais bien heureux, insiste le prêtre, de pouvoir finir mes jours auprès de vous sans gage ni récompense, mais seulement pour ouïr des paroles qui sortiraient de votre bouche. » — « Si vous étiez ici un an, affirme une femme pieuse, vous convertiriez toute la ville. » Une telle assurance « fait bien rire » Mme Goussault.

Elle s'agace un peu, en songeant que « tout est su dans la ville et que toujours l'on en dit plus qu'il n'y en a ». Mais sa bonne humeur reprend le dessus : elle « ne fait point la réformée », rit à bon escient, accepte de jouer une heure au trictrac, et d'obéir aux Angevins « en ce qui n'est point péché », c'est-à-dire jusqu'à ce qu'elle ait « une réponse de M. Vincent », car elle fera « tout ce que M. Vincent voudra¹⁹ ! »

Faire tout ce que M. Vincent voulait, c'était la maxime de Mme Goussault, et de beaucoup d'autres. A vrai dire, le bon M. Vincent, qui parce que paysan d'origine se considérait comme un néant devant le monde, et qui parce que saint se considérait comme un néant devant Dieu, éprouvait quelque gêne et quelque confusion à sentir ainsi monter vers lui la confiance des âmes. Je ne suis qu'un gueux, et un porcher, et qu'une bête, disait-il

- 36 -

parfois ; je suis un mauvais prêtre, pire que Judas, plus méchant que le démon, digne d'être pendu à Montfaucon²⁰. Un jour que dans une assemblée une dame lui reprochait de ne pas faire valoir ses avis : « A Dieu ne plaise, répondait-il, que mes chétives pensées prévalent sur celles des autres ! Je suis bien aise que le bon Dieu fasse ses affaires sans moi, qui ne suis qu'un misérable²¹ » Vainement éprouvait-il je ne sais quelle pudeur à être ainsi quelque chose, alors qu'il se sentait un rien : bon gré mal gré, il fallait qu'il demeurât le conseiller, l'instigateur, l'initiateur ; et cette même année 1633,

¹⁹ Coste, op. cit., p. 188-196.

²⁰ Brenier de Montmorand, Revue de philosophie, janvier 1909, p. 59.

²¹ Abelly, op. cit., III, p. 284.

durant laquelle Mme Goussault lui soumettait un aperçu de la vie religieuse et charitable dans toute une région de la France, allait apporter un complément aux confréries de dames visiteuses et aux premiers essais de catéchisme par l'institution des Filles de la Charité.

VIII

A l'épreuve, au cours des précédentes années, on avait constaté que les dames retenues à leur ménage, que les jeunes filles soigneusement gardées par leurs parents, ne pouvaient pas toujours servir régulièrement les malades et qu'il en résultait quelque désordre dans le fonctionne-

- 37 -

ment des confréries. Or, çà et là, dans ses missions, M. Vincent avait rencontré de « bonnes filles de villages », des filles « simples, humbles, sans ambition, sobres et pures, obéissantes et pauvres », auxquelles il avait proposé de soigner les malades sous la direction des Dames. De temps à autre, il en adressait quelque'une à Mlle Le Gras, qui l'utilisait comme auxiliaire dans quelque confrérie.

Un jour de 1631, il y en eut une qui vint d'elle-même se proposer : elle était de Surène, et avait nom Marguerite Naseau. Elle raconta que tout enfant, gardant les troupeaux comme M. Vincent lui-même les avait gardés, elle s'était munie d'un alphabet, dont elle se faisait enseigner les lettres par M. le curé, par M. le vicaire ou par les passants ; et que, sachant à peu près lire, elle avait groupé d'autres fillettes, pour leur apprendre à lire et pour qu'elles-mêmes se fissent maîtresses de lecture, dans les villages voisins. Recruteuse d'institutrices, elle était aussi recruteuse de prêtres : elle avait trouvé, dans ses maigres économies, le moyen de faire étudier quelques jeunes hommes pour le sacerdoce. Quittant Surène pour Paris, elle venait demander à M. Vincent des malades à servir. Elle fut mise à la disposition des Dames dans trois confréries de charité ; et puis, " pour avoir pris à coucher avec elle une pauvre fille

- 38 -

malade de la peste », elle mourut à l'hôpital, achetant ainsi d'une mort prématurée la gloire d'avoir été, de par une vocation spontanée, la première Fille de la Charité²².

Éparses à travers les diverses confréries de la grande ville, d'autres bonnes filles des champs continuaient d'alléger la tâche des dames ; mais il leur manquait une instruction, une formation, une règle commune. Mlle Le Gras, en vue de la future règle, avait jeté sur le papier quelques indications :

Les Filles regarderont les Dames et veuves comme leurs mères, honorant en elles la Sainte Vierge et obéissant à la Supérieure comme à Notre-Seigneur. Elles iront gaiement où elles sont envoyées, à la ville ou aux champs, reviendront de même étant rappelées par la dite Supérieure, serviront les pauvres malades et montreront aux Sœurs de la Confrérie de ce lieu-là comme il faut les assister. Elles ne sortiront de leur chambre que deux à deux, tant que faire se pourra, pour aller à l'église ou aux provisions et visiter des malades seulement ; ne souffriront pas que les hommes entrent dans leurs chambres, ne s'arrêtant jamais à aucun par les chemins, Elles enseigneront les petites filles des villages, et tâcheront d'en dresser quelques-unes qui fassent les mêmes choses en leur absence, et tout cela pour l'amour de Dieu et sans aucune rétribution.

Mlle Le Gras se préparait, par ce brouillon, à être la législatrice des Filles, comme M. Vincent avait été

- 39 -

le législateur des Servantes des Pauvres de Châtillon, des Dames de la Charité de Paris. Le 29 novembre 1633, M. Vincent jugea l'heure venue de grouper quelques-unes de ces bonnes filles sous la direction immédiate de Mlle Le Gras : elle lui en indiqua elle-même quatre ou cinq qui formèrent, dans la maison qu'elle occupait près de Saint-Nicolas du Chardonnet, un tout petit noviciat. Pas de clôture ; rien qui en fût, à proprement parler, des religieuses. Car M. Vincent voulait que ses Filles, plus tard, eussent « pour monastère la maison des malades, pour cellule une chambre de louage, pour chapelle l'église de la paroisse, pour cloître les rues des villes ou les salles des hôpitaux, pour clôture l'obéissance, pour grille la crainte de Dieu, et pour voile la sainte modestie²³ »

²² Petites Annales de Saint Vincent de Paul, 17 juillet 1902, p.203-205. (extrait des Remarques sur les premières sœurs.)

²³ F. Portal, Petites Annales de Saint Vincent de Paul, 15 mars et 15 avril 1902, p. 70-80 et 100-106.

Les premières assises de l'Institut des Filles de la Charité étaient dès lors posées, et les ailes de la cornette allaient bientôt prendre à travers le monde leur vol audacieux et discret. A côté des Dames de la Charité, Servantes des Pauvres, les « bonnes filles » qu'éduquait Mlle Le Gras s'effaçaient et travaillaient ; et les Dames, ainsi secondées, pouvaient orienter vers des besognes toujours plus vastes leurs charitables énergies. M. Vincent, désormais, avait tout son personnel : il le tenait en

- 40 -

main, bien coordonné, bien unifié²⁴ ; les grandes œuvres des Dames de la Charité pouvaient à présent commencer. « Mon Saint à moi, dira plus tard Voltaire, c'est Vincent de Paul, c'est le patron des fondateurs. Il a mérité l'apothéose de la part des philosophes comme des chrétiens. Il a laissé plus de monuments utiles que son souverain²⁵ Louis XIII » Les Dames collaborèrent avec lui, à plusieurs de ces architectures ; et la suite du récit montrera comment il les aidait, et comment elles l'aidaient.

- 41 -

II. DE PARIS AUX PROVINCES RAVAGÉES (1634-1660)

En dix-sept années d'existence, l'institution des Servantes des pauvres, demoiselles et bourgeoises qui s'en allaient à domicile visiter les malades, avait commencé son tour de France et fait son chemin dans le monde. Eclose à Châtillon-les-Dombes parmi des bourgeoises de village, elle fonctionnait maintenant à Paris avec l'actif concours des dames du Parlement et des dames de la Cour. Et les Dames de la Charité — comme à Paris on commençait à les appeler — sans jamais perdre de vue l'assistance domiciliaire des malades, but originel et fondamental de leur action, étaient désormais en mesure de pourvoir à trois grandes détresses matérielles et spirituelles, qui n'avaient pas occupé la pensée de leurs lointaines

²⁴ Sur l'effort de M. Raoul Allier dans son livre d'ailleurs si documenté *La cabale des dévots*, 1627-1666 (Paris, 1902) pour reporter à la Compagnie du Saint-Sacrement un certain nombre des initiatives de M. Vincent, voir dans les *Petites Annales*, février 1903, p. 36-43, les judicieuses observations de M. Calvet.

²⁵ Voltaire au marquis de Villette, 4 janvier 1766. (éd. Moland, XLIV, p. 167-168.)

devancières de Châtillon : la détresse des Hôtels-Dieu, celle des enfants trouvés, et celle des provinces du Nord et de l'Est, dévastées tour à tour par les incursions étrangères et par les guerres civiles entre Français²⁶.

Messire Jean le Couturier, chapelain de l'Hôtel-Dieu de Gisors, publiait, en 1640, une REMONTRANCE POUR LA VISITE ET LA RÉFORME DES HOPITAUX ET HOTELS-DIEU AUX ENVIRONS DE PARIS ET LA NÉCESSITÉ DE

- 45 -

L'AUMONE A SALUT. « Il n'y a toujours que le pauvre foulé », écrivait-il audacieusement. « Il est à craindre que trop de gens en France ne soient privés du ciel, non seulement pour n'avoir pas fait l'aumône ni logé les pauvres chez eux, mais pour la grande injustice qu'on leur fait en beaucoup de lieux par la mauvaise administration de leurs affaires. » Et Messire Jean Le Couturier montrait certaines religieuses « se retirant bien loin des pauvres, aux lieux plus hauts et plus spacieux, à leur aise, leur assignant par jour chacun quelque somme d'argent petite, sans les visiter autrement qu'aux jours de leurs dévotions ; ayant des gardiennes qui, comme mercenaires, en avaient le soin, et pour elles accomplissaient la meilleure partie de leurs vœux. » Il regardait ses propres confrères, et constatait que les chapelains qui faisaient leur devoir étaient en fort petit nombre. Quant aux administrateurs des biens hospitaliers, il les convainquit d'être négligents, ou de « faire des divertissements des revenus », ou d'installer près des malades certains gardiens qui « se soulaient de la faim des affamés et vivaient à leur aise de la mort des malades. » On a réformé les cloîtres, concluait l'éloquent chapelain : « le temps des maisons-Dieu est venu, car l'extrême nécessité presse²⁷ »

- 46 -

Au moment où messire Jean le Couturier faisait entendre ce cri d'alarme et d'appel, l'Hôtel-Dieu de Paris était, depuis dix années, en plein travail de réforme ; et les Dames de la Charité de M. Vincent figuraient au premier rang parmi les ouvrières de ce travail.

²⁶ L'ouvrage très précis et très étudié de M. Coste, prêtre de la Mission : Saint-Vincent de Paul et les Dames de la Charité (Paris, 1918) est -désormais, pour l'histoire de leurs initiatives secourables, un guide essentiel.

²⁷ Augustin Cochin, Revue d'économie chrétienne, janvier 1863, p.83-84.

Dix-huit cents malades, telle était, en 1631, la pitoyable population de l'Hôtel-Dieu, et l'on constatait, cette année là, que ses revenus, si riches fussent-ils, ne pouvaient subvenir qu'au quart de la dépense²⁸. L'ordre augustinien des Frères de l'Hôtel-Dieu avait, au début du siècle, péri par extinction, et c'était grand dommage pour le soin spirituel des malades. L'activité des sœurs Augustines demeurait encore assez flottante, jusqu'à ce qu'en 1635 une d'entre elles, Geneviève Bouquet, organisât définitivement leur vie commune. On s'inquiétait beaucoup de ces lacunes parmi les Messieurs de la Compagnie du Saint-Sacrement, qui quarante ans durant exercèrent discrètement à travers la France une sorte de ministère général de l'apostolat et de la charité. Ils décidèrent, en 1632, de faire visiter les pauvres de l'Hôtel-Dieu, chaque semaine, par un laïque qui préparerait les malades à la confession, et par un ecclésiastique²⁹.

- 47 -

Mais une Dame de la Charité, Mme la présidente Goussault, dont nous avons vu les curieuses excursions à travers les Hôtels-Dieu des provinces, se laissait volontiers entraîner par son apostolique indiscretion dans les salles de l'Hôtel-Dieu, et concluait avec instance qu'il y avait là, pour les Dames, une œuvre urgente. Halte-là ! objectait M. Vincent ; « ne portons pas la faux en la moisson d'autrui. » N'y avait-il pas, pour aviser au mieux, Messieurs les chanoines de Notre-Dame, administrateurs spirituels, et Messieurs les gouverneurs, administrateurs temporels ? Mais Mme Goussault s'obstinait ; elle obtint que Jean François de Gondi, archevêque de Paris, parlât lui-même à M. Vincent ; et « M. Vincent, reconnaissant la volonté de Dieu par l'organe de son prélat, prit résolution d'y travailler. » On tint deux assemblées chez Mme Goussault, en juillet 1634 : parmi les assistantes, on notait, à la première séance, Mme Saintot, la Précieuse, la Statenoïde du Dictionnaire de Saumaize, l'amie de Voiture et de la famille Pascal ; à la seconde séance, Mme Séguier, femme du chancelier, Mme Fouquet, mère du futur surintendant.

Quelques mois s'écoulaient, et M. Vincent pouvait écrire à l'un des prêtres de la Mission, qui se trouvait à Rome :

²⁸ Feillet, La misère au temps de la Fronde et saint Vincent de Paul, p. 25, n. 1 (Paris 1886).

²⁹ Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement, publiées par dons H. Beauchet - Filleau, p. 33 (Paris, 1900).

Nous avons depuis peu fait une confrérie, composée de cent ou six vingt dames de haute qualité qui visitent tous les jours et

- 48 -

assistent, quatre à quatre, 800 ou 900 pauvres ou malades, de, gelées, consommées, bouillons, confitures et toutes sortes de douceurs, outre leur nourriture, que la maison leur fournit, pour disposer ces pauvres gens à faire confession générale de leur vie passée et à procurer que ceux qui mourront partent de ce monde en bon état et que ceux qui guériront fassent résolution de ne jamais plus offenser Dieu, de sorte que cela se fait avec une bénédiction particulière de Dieu.

On voyait, en effet, les Dames, quatre à quatre, venir à l'Hôtel-Dieu, au matin qui leur était désigné, pour apporter aux malades des bouillons au lait, et puis y revenir le soir pour leur présenter la collation : du pain blanc, des biscuits, des confitures et de la gelée, des raisins et des cerises, pendant la saison, des citrons et des poires cuites, en hiver.

A certains jours, bien régulièrement, survenait, pour donner la collation, la tête haute et le visage rayonnant, Mme la duchesse d'Aiguillon, la propre nièce de Riche lieu, grande bienfaitrice des missions du Canada et, plus tard, des missions d'Extrême-Orient ; « elle avait l'air si transportée », en parcourant les salles de l'Hôtel-Dieu, qu'on aurait dit qu'elle arrivait à une fête³⁰.

De 1634 à 1640, il n'y eut que vingt jours, pas un de plus, durant lesquels les Dames n'apportèrent pas la collation : c'était en septembre 1638 ; des cas de peste

- 49 -

ayant été constatés, M. Vincent, provisoirement, les avait exilées de l'Hôtel-Dieu. Mais, en dehors de ces vingt journées d'exil, l'Hôtel-Dieu, matin et soir, recevait la ponctuelle visite de quatre Dames de service ; et derrière elles, marchaient, portant les plats et aidant la distribution, les sœurs Geneviève, Jacqueline, Germaine et Nicole, Filles de la Charité, qui, dans une chambre toute proche de l'Hôtel-Dieu, préparaient et gardaient les linges, confitures, fruits, bassins et autres ustensiles convenables. Ainsi collaboraient, pour le profit des pauvres malades, les deux familles féminines de M. Vincent, celle des Dames et celle des « bonnes filles ».

³⁰ Baunard, op. cit., p. 315

Les Augustines, infirmières attirées de l'Hôtel-Dieu, et Messieurs les chanoines de Notre-Dame, apprenaient avec une certaine sécurité que toutes ces nouvelles visiteuses devaient « estimer et respecter les Augustines comme des anges visibles, leur parlant avec douceur et humilité et leur rendant une entière déférence, et tâchant d'entrer dans leurs sentiments, sans jamais les contredire ni les contrister ni vouloir l'emporter sur elles. » Et les Augustines, de leur côté, étaient invitées par M. le chanoine Lavocat, leur directeur spirituel, à « recevoir religieusement et civilement les Dames, avec affabilité, en leur montrant les plus malades et ceux qui auraient plus de nécessités, afin qu'elles les assistassent plus particulièrement, et puis

- 50 -

à se retirer pour s'occuper de leur service ordinaire³¹ » Il est possible de dégager, des lettres et des entretiens de M. Vincent, tout un petit code d'action, sur lequel les Dames devaient régler leur conduite. « Ayez toujours la lampe allumée au dedans de vous, disait-il ; ayez un désir cordial, ardent et persévérant de plaire à Dieu et de lui obéir³² » Il les mettait en présence de leur vocation comme d'une grâce : malheur à elles si elles en déméritaient : « Nous avons sujet de craindre que si nous ne faisons tout ce que nous pourrons pour faire soutenir ce bon œuvre, que Dieu nous ôtera grâce de cet emploi et toutes celles qu'il emporte quant à soi, et qu'il ne nous rejette de devant sa face et du paradis³³. » Un texte évangélique qu'il citait volontiers venait à la rescousse de ses objurgations : « Celui qui, ayant mis la main à la charrue, regarde en arrière, n'est pas apte au royaume de Dieu³⁴ » Les Dames devaient donc « se déclarer du parti de Dieu et de la charité », et s'en déclarer « entièrement³⁵ » (5). Ne fût-ce que pour rendre obéissance à Dieu, elle devaient visiter les malades, et puis,

- 51 -

par leur propre bonté, révéler à ceux-ci la bonté de Dieu, et leur apprendre à connaître Dieu, « pour qu'ensuite ils l'aiment mieux³⁶ » ; et tout en même temps elles devaient, à l'exemple de Saint Louis, avoir foi que dans la personne de ces pauvres malades, souvent ignorants du Christ, elles

³¹ Chevalier, L'Hôtel-Dieu de Paris et les Sœurs Augustines, Paris, 190, p. 338 et suiv.

³² Coste, op. cit. p. 169.

³³ Coste, op. cit. p. 451

³⁴ Luc, IX, 62

³⁵ Coste, op. cit., p. 169.

³⁶ Coste, op. cit. p. 107.

visitaient et servaient, pourtant, le Christ lui-même. Un petit livret, donné par M. Vincent, aidait les Dames à offrir à leurs émouvants clients de l'Hôtel Dieu les rudiments de l'instruction religieuse et la plénitude des consolations³⁷.

De temps à autre elles s'assemblaient pour entendre sa parole : il leur énumérait les centaines de malades qui s'étaient confessés, les huguenots qui s'étaient convertis, les filles sorties de leurs péchés³⁸. Il organisait leur apostolat charitable en y introduisant une sorte de division du travail : il formait parmi elles, à partir de 1636, le groupe des Quatorze, qui, désignées d'abord pour un semestre, puis pour un trimestre, s'en allaient deux par

- 52 -

deux, chaque après-midi, préparer à une confession générale les femmes malades. Une entente s'était conclue, en 1633, entre la Compagnie du Saint-Sacrement et sept congrégations religieuses, pour assurer à l'Hôtel-Dieu le service quotidien des confessions ; mais cette combinaison n'avait donné que de médiocres résultats. Les Dames de la Charité, plus pratiques, installaient à l'Hôtel-Dieu deux prêtres, puis, en 1642, quatre autres ; et le chapitre de Notre-Dame, témoin de ces transformations, les ratifiait et en reportait l'honneur à M. Vincent, en le désignant, le 23 septembre 1650, pour la direction du ministère spirituel à l'Hôtel-Dieu³⁹.

La Compagnie du Saint-Sacrement, en 1645, écrivait à toutes les Compagnies des provinces, pour les exhorter à établir dans leurs villes une assemblée de dames semblables à celles de l'Hôtel-Dieu de Paris⁴⁰. Les « bonnes filles », de leur côté, — les Filles de la Charité — étaient, en 1639, installées à l'hôpital d'Angers ; elles étaient, en 1643, réclamées par Mme de Lamoignon et sa fille Mme de Nesmond pour l'hôpital de Saint-Denis⁴¹. Il n'était pas jusqu'aux galériens malades, hospitalisés dans la tour Saint-Bernard, près de la

³⁷ D'après M. Mangenot (Dictionnaire de théologie catholique, article Catéchisme, III, col. 1929-19301, ce petit livret ne serait autre que le livre plus tard publié par Adrien Gambart, aumônier des Visitandines, sous le titre : Le bon partage des pauvres en la doctrine chrétienne et connaissance du salut, ou instructions familières pour les simples, distribuées par chaque semaine pour les douze mois de l'année en faveur des pauvres et de ceux qui ont zèle pour leur salut (Paris, 1652).

³⁸ Coste, op. cit. p. 116, 121.

³⁹ Chevalier, op. cit. p. 320, 335.

⁴⁰ Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement, p. 20. – Raoul Allier, La cabale des dévots, p. 58.

⁴¹ Baroud, op. cit., p. 252-255, 337.

Seine, qui ne fussent désormais assurés d'entendre certaines paroles de relèvement et d'espoir : M. Vincent les confiait à la confrérie des Dames de Saint-Nicolas du Chardonnet et au ministère des « bonnes filles », que parfois il dénommait avec une fervente audace les Filles des Forçats. L'esprit de simplicité chrétienne nouait entre la dégradation du vice et l'altière pureté des « bonnes filles », entre l'indigence et l'altitude sociale des Dames, des liens imprévus et durables : la vie qu'elles mènent, écrivait M. Vincent dans une heure d'enthousiasme, « est la vie des Saints, qui servent Notre-Seigneur en ses membres et dans la meilleure manière qu'il est possible ».

II

Il y avait, dans le Paris d'alors, d'autres « membres de Notre-Seigneur » pour lesquels M. Vincent jugeait nécessaire d'invoquer la compassion des Dames : c'étaient les enfants trouvés. Ils s'entassaient, sous la lointaine égide de Messieurs du Parlement, dans une maison toute proche de celle de Monsieur l'archevêque, et qui s'appelait, la Couche : il y avait là, pour les garder, une veuve et quelques nourrices. Elles n'admettaient pas que les pleurs de ces enfants fussent turbulents : s'ils gémissaient trop, le laudanum était là, pour les opprimer sous le

sommeil. Et parfois il advenait que pour quelques livres, ou même quelques sols elles les baillaient à de misérables créatures, qui les faisaient « mourir de malle faim » ou qui leur rompaient les bras et les jambes, pour exciter la pitié⁴². Et cette veuve et ces nourrices étaient peut être des chrétiennes, mais se souciaient médiocrement de faire des chrétiens ; car un jour la veuve avoua n'avoir jamais songé à baptiser ces petits êtres, ni à les faire baptiser. Les chanoines de Notre-Dame, vers 1635 ou 1636, se sentirent soucieux pour ces pauvres petits, et songèrent à faire planer sur leurs tristes berceaux le sourire maternel des Dames de M. Vincent. Et quand M. Vincent méditait sur l'immense disgrâce de ces enfants, il lui semblait que dans leur détresse

⁴² Coste, op. cit., p. 17-20, 124, 153.

ils rappelaient à six points de vue Jésus-Christ. En un subtil parallèle, il détaillait la sextuple ressemblance.

1° Notre-Seigneur est né sans père charnel, et ces pauvres enfants sont désavoués de leur père et de leur mère. 2° Notre-Seigneur a souffert, étant au ventre de sa mère, dans le voyage que fit la sainte Vierge, étant prête d'accoucher ; et ces pauvres enfants souffrent par des frappements de leurs mères sur leurs ventres, par les serremments et par les médecines. 3° Dès que Notre-Seigneur est né, il est persécuté à mort par son ennemi Hérode ; et ceux-ci sont abandonnés à la mort par les pères et. mères, ne les ayant pas fait mourir impunément. 4° Notre

- 55 -

Seigneur s'enfuit en Egypte et y trouve son asile ; et ces pauvres créatures trouvent leur sûreté parmi les étrangers, qui ne leur sont rien. 5° Notre-Seigneur souffre pauvreté, misère, calomnie et persécution à cause des péchés de ses enfants ; et ceux-ci à causé des péchés de la mère. 6° Enfin Notre-Seigneur a été fait malédiction et péché pour ses enfants ; et ceux-ci sont maudits de Dieu pour leur père. Notre-Seigneur souffre innocent ; et ceux-ci souffrent pour le mal dont ils ne sont pas coupables⁴³

Tels étaient les pupilles que M. Vincent proposait aux Dames : c'étaient des déchets sociaux, et sa façon de parler d'eux les défiait.

Les Dames « tinrent diverses assemblées, firent de grandes prières à Dieu, prirent conseil de personnes sages⁴⁴, et le 1er janvier 1638 elles furent enfin d'avis que Mlle Le Gras « serait priée de faire un essai des enfants trouvés, s'il y aurait moyen de les nourrir de lait de vache, et d'en prendre deux ou trois à cet effet ». Deux ou trois berceaux s'alignèrent sous le toit de Mlle Le Gras ; un mois plus tard, les berceaux étaient douze, installés par les Dames, sous les soins des « bonnes Filles », dans une maison de la rue des Boulangers. Douze berceaux, c'était peu de chose, puisque le nombre des enfants recueillis chaque année dans Paris et les faubourgs s'élevait à trois ou quatre cents. Le 12 jan-

- 56 -

vier 1640, M. Vincent, dans une assemblée, cogna très fort contre le cœur des Dames : elles résolurent de prendre tous les enfants trouvés. Il y avait là Madame la Princesse, femme d'Henri de Condé, qui « travaillait et suait

⁴³ Coste, op. cit., p. 134.

⁴⁴ Coste, op. cit., p. 153.

après les pauvres, allant les voir en vingt-cinq ou trente maisons et rentrant ses robes toutes crottées jusqu'aux genoux » ; il y avait là la duchesse d'Aiguillon. « Si vous ne nourrissez pas ces petits, vous les tuez, disait M. Vincent ; ils sont en nécessité extrême, à laquelle ceux qui le savent sont obligés de subvenir sous peine de damnation. » Il remontrait que ces enfants pouvaient devenir de grands serviteurs et servantes de Dieu ; et subitement il dessinait, pour ces pauvres petits déracinés, la plus éclatante généalogie. « Melchisédech n'avait point de père ni de mère. Moïse est un enfant trouvé, saint Jean fut comme un enfant trouvé dans le désert. » Il remontait jusqu'à Romulus et Remus, inscrivant aussi leurs noms fameux dans la lignée, devenue soudainement glorieuse, des enfants trouvés⁴⁵. C'est ainsi que devant les Dames attentives les humbles bébés étaient exaltés. Une objection était à prévoir : « c'est ouvrage d'hommes et non de femmes, dirait-on peut-être, que le soin de ces enfants. » Et M. Vincent de répondre :

- 57 -

Dieu se sert de ceux qu'il lui plaît pour ce qu'il lui plaît. Judith défit Holopherne et son armée ; Esther donna la vie à tous les Juifs ; Sephora conduisit et jugea le peuple de Dieu. Les veuves dont parle saint Paul soutiendront l'Eglise à son commencement. Sainte Geneviève pourvut Paris de blés pendant une famine⁴⁶.

La vocation des femmes dans l'Eglise était à son tour exaltée. Alors les Dames, docilement fières de l'appel, dont elles étaient l'objet, répartissaient les enfants entre la maison mère des Filles de la Charité, dès lors installée à la Chapelle, et certaines maisons particulières, et certaines familles de paysans ; et deux par deux, les Dames — ou bien les « bonnes Filles », — allaient les visiter soit à la Ville, soit aux champs. Mais c'était un gouffre que cette œuvre : les 1200 livres de revenu qui tout d'abord y furent consacrés étaient bientôt dépensées : on quêta le roi, la reine, les Dames elles-mêmes, pour obtenir de nouvelles ressources. Il y avait des heures tragiques ; où la charité des Dames semblait défaillir. « Or sus, Mesdames, conjurait alors M. Vincent, vous avez été les mères de ces petites créatures selon la grâce, depuis que leurs mères selon la nature les ont abandonnées : cessez d'être leurs mères pour devenir à présent leurs juges ; leur vie et leur mort sont entre vos mains ;

- 58 -

⁴⁵ Coste, op. cit., p. 134-135.

⁴⁶ Coste, op. cit., p. 141.

je m'en vais prendre les voix et les suffrages. » Les Dames — c'était en 1647 — décidèrent que les petits enfants vivraient, et par la volonté d'Anne d'Autriche ils furent installés au château de Bicêtre.

Mais Bicêtre était un endroit mal famé, et peu sûr en ces temps de Fronde, où partout aux alentours de Paris des hommes d'armes rôdaient ; et la faim, bien souvent, rôdait, elle aussi, aux portes de Bicêtre. Le château possédait quelques vignes, dont Mlle Le Gras voulut vendre le vin : les cabaretiers de Paris s'irritèrent de la concurrence, s'en prirent aux «bonnes Filles », les maltraitèrent. Les cabaretiers ont toujours raison, même et surtout contre les saintes personnes : Mlle Le Gras, qui voulait vendre du vin pour avoir du pain, dut y renoncer. Et comme les petites bouches affamées étaient toujours là, M. Vincent leur envoya du blé, que les échevins firent escorter jusqu'à Bicêtre, sur la demande de Mme de Lamoignon.

L'année 1649 fut terrible : quelques mois durant, les enfants, par suite des troubles, durent être ramenés de Bicêtre à Paris ; et puis l'hiver ils se retrouvèrent à Bicêtre, sans pain, sans linge, sans ressources. Mlle Le Gras quêtait. Nous n'avons point d'argent, disaient les Dames ; un peu lasses. « Hélas ! intervenait M. Vincent, combien de nigoteries a-t-on au logis qui ne servent de

- 59 -

rien⁴⁷ (1) ! » Et de nouveau la charité des Dames s'ébranla ; elle permit à l'œuvre des Enfants trouvés d'émigrer de Bicêtre au faubourg Saint-Laurent, non loin de la maison mère des bonnes Filles, dans un groupe de bâtisses qu'on nommait les Treize Maisons. Sept ans plus tard, M. Vincent, haranguant les Dames, leur disait avec satisfaction : « Dieu vous avait réservé la grâce de faire vivre quantité de ces enfants et de les faire bien vivre. Vous avez tous les sujets du monde de l'en remercier. »

III

D'autres détresses orphelines, détresses inconsolables, détresses immenses, régnaient de la Moselle à la Somme, obtenaient l'aide des Dames, à la voix de

⁴⁷ Coste, op. cit., p. 156.

M. Vincent. Il y eut grand pitié dans les provinces lorraines, durant les dix-huit ans qui précédèrent la paix de Westphalie ; les reîtres du duc Charles IV et les soldats de Turenne y promenaient « l'abomination de la désolation du siège de Jérusalem ». Pour réparer les ruines et ravitailler les affamés, M. Vincent expédiait les prêtres et Frères de la Mission : l'un d'eux, Frère Mathieu Renard, fit là-bas, en dix ans, cinquante-trois voyages, pour y porter de l'argent, et tout le long des grands chemins les voleurs l'épargnaient. La Charité de Lorraine, fondée par

- 60 -

M. Vincent parmi les Dames parisiennes, garnissait cette besace si merveilleusement préservée : un million six cent mille livres furent dépensées pour la Lorraine par les dames de Paris. Et sur les routes menant là-bas — routes qui n'étaient sûres que pour Mathieu Renard — le missionnaire protégeait parfois des cortèges de pauvres filles émigrantes, qui s'en venaient travailler à Paris, ou des cortèges de religieuses, « aux habits tout rapetassés de gris, de vert, de rouge, » qui s'en venaient chercher dans Paris la tranquillité de la prière. Les pauvres filles, étaient abritées par Mlle Le Gras, qui les plaçait ; et parmi les religieuses lorraines que M. Vincent fit provisoirement accueillir à la Visitation de Paris, il y avait une Bénédictine, Mechtilde du Saint-Sacrement, qui fut mise en contact avec les Dames de la Charité, et qui devait plus tard fonder l'œuvre réparatrice de l'Adoration perpétuelle⁴⁸.

Les guerres de la Fronde et les campagnes contre l'Espagne multiplièrent, dans la banlieue de Paris et dans la France du Nord, des misères plus effroyables encore : les Dames, si obérées fussent-elles, ne voulurent pas les ignorer. On rencontrait certainement des Dames de M. Vincent dans l'actif petit groupe de femmes du monde

- 61 -

parlementaire, souvent teintées de jansénisme, qui dès 1649, déférant à la voix de M. de Bernières et de la Mère Angélique, s'intéressaient aux misères des provinces. Le mois de juillet 1650 vit se mobiliser, à l'encontre de ces misères, la charité de M. Vincent. Deux de ses missionnaires, grâce à l'une des Dames, la présidente de Herse, purent être expédiés en Picardie : partout

⁴⁸ Abelly. II, p. 482-509.

des soldats mouraient sur les chemins, et partout les paysans, couchés le long des haies, attendaient la mort par inanition⁴⁹. Les Dames, prévenues, « crurent que dans une occasion si urgente ne pas donner des aliments à une multitude que la faim dévorait, c'était en quelque sorte lui donner la mort ». Et de cette réflexion des Dames jaillit un superbe élan de générosité. Les émouvantes RELATIONS qui de septembre 1650 à décembre 1655 servirent d'organe de liaison entre la misère des provinces et la charité de Paris sont toutes remplies de l'action de M. Vincent, de ses missionnaires, de ses Filles et de ses Dames⁵⁰.

De par l'ordre du Roi, à partir du 14 février 1651, la malheureuse Picardie et la malheureuse Champagne furent en quelque façon le domaine personnel de M. Vincent. L'ordonnance constatait que « plusieurs personnes

- 62 -

de la bonne ville de Paris faisaient de grandes et abondantes aumônes utilement employées par les prêtres de la Mission », et elle défendait à toute autorité civile ou militaire de « loger ni souffrir qu'il fût logé aucuns gens de guerre dans les villages des dites frontières de Picardie et de Champagne pour lesquels les dits prêtres de la Mission leur demanderaient sauvegarde pour assister les pauvres et les malades et y faire la distribution des provisions⁵¹. » Les charités des Dames, portées par les Messieurs de la Mission et quelquefois par les bonnes Filles, jouissaient ainsi, de par l'ordre du Roi, d'un sauf-conduit perpétuel et d'une stricte intangibilité ; et leurs messagers et messagères avaient partout leurs coudées franches et souveraines. Des milliers de gens devaient la vie aux Dames, ainsi qu'en témoignait à M. Vincent une lettre de M. de la Fons, lieutenant général de Saint-Quentin ; et il le suppliait, en propres termes, d'être encore, pour sa malheureuse région, « le Père de la Patrie⁵² » Mais M. Vincent, modeste, voulait n'être que l'intermédiaire entre les Dames de Paris et les pauvres gens des provinces.

« Il n'est pas croyable, disait-il aux échevins de Rethel, combien ces dames ont de peine à soutenir le faix d'une

⁴⁹ Abelly, op. cit., II, p. 501.

⁵⁰ Feillet, op. cit., p. 229. — Coste, op. cit., p. 36, 37.

⁵¹ Feillet, op. cit., p. 246-248.

⁵² Feillet, op. cit., p. 249.

si grande dépense, qui va à plus de 15.000 livres tous les mois. » Il ne voulait quêter les dames qu'à bon escient. Lui recommandait-on une lointaine misère, il expédiait à quelque informateur, pour surcroît de renseignements, une fiche bien détaillée : « Savoir, pour informer les Dames de la charité, si cela est vrai..., s'il ne reste rien à ce pauvre gentilhomme⁵³ » Il racontait les détresses, il les garantissait exactes, c'était aux Dames de juger. Mais comment fussent-elles restées froides, devant un récit de M. Vincent ? « Vous vous employez de delà, lui écrivait le bailli de Reims, à enflammer ce feu divin qui produit cet or qu'on répand dans la Picardie et dans la Champagne⁵⁴ »

Le feu divin s'enflammait, et l'or se répandait pour toutes les misères, même parfois, semble-t-il, pour les misères huguenotes. M. Coglée, prêtre de la Mission, ayant prié M. Vincent de demander aux Dames s'il pouvait, à Sedan, « étendre la distribution sur les huguenots comme sur les catholiques », M. Vincent répondait : « Je serai bien aise que ces dames en ordonnent selon que vous le proposez⁵⁵ » Il est à croire que ce jour-là, comme en beaucoup d'autres jours, les Dames disposèrent ainsi que proposait M. Vincent : car elles voyaient en lui, comme :

l'avait dit un jour Marie- Louise de Gonzague, devenue plus tard reine de Pologne, « l'Ange du Seigneur, portant sur les lèvres le charbon ardent de l'amour divin qui brûlait dans son cœur⁵⁶ ». Et les Dames tentaient d'aimer comme aimait M. Vincent.

Cependant la misère se rapprochait de Paris ; elle semblait cerner la ville. A Palaiseau, à Etampes, les prêtres de la Mission, les Filles de la Charité, vivaient au milieu des cadavres et parfois devenaient à leur tour des cadavres. M. Vincent ne se décourageait pas, les Dames non plus. En novembre 1652, il disait à l'un de ses missionnaires, chargé de Lagny et de vingt-deux autres villages : « Ecrivez à Mme de Herse pour lui demander quelque peu d'argent pour aider ces pauvres gens à faire leur vendange. Je

⁵³ Feillet, op. cit., p. 445, n. 1.

⁵⁴ Feillet, op. cit., p. 250.

⁵⁵ Feillet, op. cit., p. 238.

⁵⁶ Abelly, op. cit., III, p. 45.

vous prie d'écrire toutes les semaines à M. le grand vicaire ou à moi l'état des choses. »

L'hôtel de Bretonvilliers et l'hôtel de Mandosse ouvraient leurs portes pour recevoir tous les secours en nature qu'apporterait la charité parisienne à destination des 193 villages mentionnés dans une publication qui s'appelait LE MAGASIN CHARITABLE ; et la vaisselle d'argent de Mme de Miramion, Dame de la Charité de Saint-Nicolas-des-Champs, voisinait dans ces vastes dépôts avec

- 65 -

les dons offerts par les grands et petits métiers de Paris⁵⁷. Sous les regards réjouis de M. Vincent, les maisons des Dames « se remplissaient de hardes », elles devenaient « comme des magasins et des boutiques de marchands en gros⁵⁸ ». Et le flot d'argent continuait de couler, s'épandant de Paris sur les pays ravagés, pour relever les maisons, pour installer les prêtres, pour procurer du blé. Parfois même, le flot coulait beaucoup plus loin, jusque vers les missions des îles Hébrides et de Pologne, de Barbarie et de Madagascar, du Canada et de l'Extrême-Orient. Les Dames, à certaines heures, semblaient plus empressées que M. Vincent lui-même : un jour de 1653 où il donnait une conférence aux « bonnes Filles » de Mlle Le Gras, la duchesse d'Aiguillon et la présidente de Herse l'envoyaient quérir pour causer de la Champagne.

La vague des misères provinciales refluaient vers Paris, toujours plus pitoyable. C'étaient huit ou neuf cents jeunes filles fugitives, et les Dames les logeaient. C'étaient deux grands bateaux tout remplis de loques humaines, arrivant par la Seine jusqu'au Port au Foin : les pauvres gens ne pouvaient être reçus à l'Hôtel-Dieu, où il y avait sept malades dans chaque lit, bien qu'on eût créé

- 66 -

deux salles nouvelles ; et les Dames accouraient au Port au Foin, et chacune, de tous ces pauvres, « prenait ce qu'elle pouvait chez soi, de sorte qu'ils furent beaucoup mieux qu'ils n'eussent été à l'Hôtel- Dieu, où il en mourait

⁵⁷ Feillet, op. cit., p. 446-450.

⁵⁸ Abelly, op. cit., II, p. 532.

cent par jour⁵⁹ ». C'étaient enfin, à travers les rues, des mendiants innombrables ; et lorsque M. Vincent eut groupé quarante d'entre eux, désireux de travailler, dans l'hôpital du Nom de Jésus, l'idée vint aux Dames de créer un vaste hôpital général. M. Vincent voulait temporiser, mais les Dames avaient hâte, et le geste d'Anne d'Autriche leur donnant la Salpêtrière excitait leur impatience. « Il n'est pas expédient de vouloir tout faire à la fois et tout à coup », objectait, cette fois encore, M. Vincent, mais les Dames insistaient ; et lorsque en 1656 elles connurent l'institution officielle de l'Hôpital Général, elles eurent quelque déconvenue en voyant qu'il était placé, non pas sous leur direction, mais sous celle d'un certain nombre de parlementaires et de bourgeois⁶⁰. Il leur restait du moins la liberté d'y envoyer des dons et du linge : elles en usèrent généreusement.

De 1654 à 1657 l'affluence des misères parisiennes avait

- 67 -

tari le courant qui jusque-là portait vers les provinces beaucoup de leurs libéralités. « Sedan, écrivait M. Vincent dès janvier 1654, est le seul endroit de la frontière à qui la charité de Paris continue ses aumônes. » En 1657, les Dames se remettaient à secourir Guise, Rethel, mais avec parcimonie : M. Vincent trouvait que la charité se refroidissait⁶¹. Et néanmoins dans une grande assemblée des Dames, jetant un coup d'œil rétrospectif sur l'œuvre accomplie, il en rendait grâces.

La Providence, leur disait-il, s'est adressée à quelques dames de Paris ; cela ne vous semble-t-il pas singulier et nouveau ? L'histoire ne dit point que chose semblable soit arrivée aux dames d'Espagne, d'Italie ou de quelque autre pays... J'ai vu naître l'œuvre, j'ai vu que Dieu l'a bénie ; je l'ai vue commencer par une simple collation que l'on portait aux malades, et maintenant j'en vois les suites, et des suites si avantageuses à sa gloire et au bien des pauvres... Voilà la collation et l'instruction des pauvres de l'Hôtel-Dieu, la nourriture et l'éducation des enfants trouvés, le soin de pourvoir aux nécessités spirituelles et corporelles des criminels condamnés aux galères, l'assistance des frontières et provinces ruinées, la contribution aux missions d'Orient, du Septentrion et du Midi. Quoi ! des dames faire tout cela ? Oui, voilà ce que depuis vingt ans Dieu nous a fait la grâce d'entreprendre et de soutenir⁶².

⁵⁹ Lettre de la Mère Angélique, 28 juin 1652, citée dans Feillet, op. 405.

⁶⁰ Lallemand, Histoire de la Charité, IV, 1ère partie, p. 252-259' (Paris, 1910).

⁶¹ Feillet, op. cit., p. 500-501.

⁶² Coste, op. cit., p. 160-175.

Il ne voulait pas mourir sans avoir sanctionné par des règlements un peu stables la vie de l'institution. Il semble que, vers 1658, il eut un instant la pensée de mettre à

- 68 -

la tête des Dames un comité directeur que la reine eût: présidé et qui eût régné sur des confréries distinctes s'occupant des œuvres diverses⁶³. Mais dans le règlement définitif qu'il publia⁶⁴ en 1660, on ne trouve plus aucune trace de cette idée : les Dames de la Charité de Paris, telles qu'il les organisait, devaient, de trois en trois ans, élire une supérieure et deux assistantes, sous la présidence desquelles elles s'assembleraient une fois la semaine pour s'entretenir de l'Hôtel-Dieu et de leurs autres œuvres.

IV

Au delà et à l'arrière-plan des Dames de l'Hôtel-Dieu, le cœur de M. Vincent se reportait avec complaisance vers les petites associations paroissiales de Dames, qui pourvoyaient dans chaque paroisse, avec le concours des Filles de la Charité, à la visite domiciliaire des malades⁶⁵. Ces humbles associations lui semblaient être, de par leur action sociale, de précieux foyers d'amour. Quelqu'un lui disait un jour que par leur moyen l'Hôtel-Dieu était déchargé des deux tiers des pauvres qu'il eût

- 69 -

dû recevoir si les Dames et les bonnes filles des paroisses n'eussent été là pour les assister. « O mon Dieu, s'écriait M. Vincent, c'est bien vous seul qui êtes l'auteur de cette œuvre qui est un second Hôtel-Dieu, où il y a plus de pauvres qu'en celui de Paris⁶⁶. » Quand aux pauvres, ils aimaient mieux être les clients de ce « second Hôtel-Dieu » que d'être les pensionnaires du premier. Quatre ans après la disparition de M. Vincent, Abelly pouvait écrire

⁶³ Coste, op. cit., p. 197-100.

⁶⁴ Coste, op. cit., p. 100-106.

⁶⁵ Pelleport-Burete, *Réforme sociale*, 1895, 1. p. 725-729. — Laurentie, *A travers l'ancien Paris*, p. 68 et suiv. (Paris, 1896). — Emmanuel Brunet, *La charité paroissiale à Paris au dix-septième siècle d'après les règlements des Compagnies de charité* (Caen, 1906)

⁶⁶ Petites Annales de saint Vincent de Paul, 15 juillet 1901, p. 202.

Si l'on demandait à cinquante ou soixante pauvres malades qui sont assistés dans une paroisse de Paris par les soins et aux dépens de la confrérie qui y est établie, s'ils aimeraient mieux qu'on les portât à l'Hôtel-Dieu, ils répondraient tous sans doute unanimement qu'on les obligera bien davantage de les laisser dans leur pauvre chambre, en leur continuant cette charitable assistance qu'on a commencé à leur faire⁶⁷.

Même au temps où rayonnait dans son premier éclat l'apostolique charité des Dames de l'Hôtel - Dieu, M. Vincent n'avait jamais permis que dans les paroisses on oubliât les petites chambres des pauvres ; et lorsque la duchesse de Liancourt voulait fonder à Liancourt un Hôtel-Dieu où les pauvres viendraient chercher secours et remèdes, M. Vincent s'y opposa, voulant qu'ils attendissent chez eux la visite des Dames et des bonnes

- 70 -

filles⁶⁸. Lorsque en 1660 moururent, à peu de mois de distance, Mlle Le Gras et M. Vincent, de nombreuses confréries paroissiales de la Charité existaient à travers Paris, calquées elles-mêmes en général sur celle de Saint-Sulpice, qu'avait en 1642 définitivement organisée M. Olier d'après les maximes de M. Vincent, et qui avait eu l'honneur, un jour, d'entendre M. Vincent lui-même⁶⁹. Et parmi ces confréries, filles authentiques de son esprit, les unes devaient durer à travers tout le dix-huitième siècle ; et d'autres, moins vivaces, devaient faire place aux Bureaux de charité, généralement dépendants des fabriques paroissiales⁷⁰.

La Révolution française amena, pour un demi-siècle, la disparition des Dames de la Charité. Mais en 1839, douze dames de Paris, rassemblées à l'instigation de Mme Le Vasseur et du supérieur des Prêtres de la Mission, M. Étienne, rétablirent dans deux paroisses, Saint-Médard et Saint-Pierre du Gros Caillou, la visite des pauvres à domicile ; et l'institution ressuscitée, comme presque toutes les initiatives catholiques écloses sous la voltairienne monarchie de juillet, prit sans retard de prestigieux développements dans les deux Mondes,

- 70 -

⁶⁷ Abelly, op. cit., II, p. 435-436.

⁶⁸ Baunard, op. cit., p. 177.

⁶⁹ Paillon, Vie de M. Olier, II, p. 96 (Paris 1873).

⁷⁰ Lallemand, Histoire de la charité, IV, 20 partie, p. 330 (Paris, 1912)

depuis l'Europe jusqu'à l'Amérique en passant par le Levant⁷¹.

L'histoire a de curieux retours. Au dix-septième siècle, c'étaient les Dames — Mlle Le Gras et ses amies — qui avaient peu à peu formé les bonnes filles des champs pour leur besoin de Filles de la Charité. Au dix-neuvième, ce furent sœur Rosalie et sœur Guillaume, Filles de la Charité, qui réapprirent aux premières Dames des confréries nouvelles l'art d'approcher les malades et de visiter les pauvres. C'est ainsi que les « bonnes filles » rendirent aux « Dames » du dix-neuvième siècle cette flamme de charité et ces méthodes de charité qu'elles avaient elles-mêmes reçues des « Dames » du dix-septième siècle.

- 72 -

⁷¹ Vie de M. Étienne, par un prêtre de la Mission, p. 231-249, 327-340, 527-533 (Paris, 1881).